

REPONSES AUX QUESTIONS DU MOIS DE FEVRIER

| | |
|------|--|
| Q001 | Pourquoi les adhérents du club ne sont pas prévenus lorsque qu'une assemblée générale a lieu? |
| R001 | <p>Les réunions de Comité Directeur sont affichées au planning du club et donc visibles sur le site Internet du club.</p> <p>Ces réunions ne sont pas diffusées volontairement par e-mail pour ne pas surcharger les boîtes mail des adhérents.</p> <p>Cependant, les réunions de Comité Directeur sont ouvertes aux adhérents qui peuvent y assister en tant qu'invités mais sans pouvoir de vote. Les comptes rendus de réunions sont tous disponibles et accessibles au club pour les adhérents dans la section « Présentation du club » sous réserve de récupérer le mot de passe au club.</p> <p>Quant aux réunions d'Assemblée Générale Ordinaire se déroulant chaque année, une convocation est envoyée un mois avant à chaque adhérent, par e-mail ou par courrier postal.</p> <p>Pour toute information s'adresser aux membres du Bureau.</p> |
| Q002 | Pourquoi aucune sortie/initiation grandes voies n'est programmée le week-end ? |
| R002 | <p>Les sorties d'initiation aux grandes voies ont lieu au printemps. Elles sont accessibles aux adhérents motivés par une autonomie totale en grandes voies. Il faut avoir rempli le livret autonomie en escalade jusqu'à la section 4 qui correspond à la connaissance des techniques d'escalade en falaise (couenne). Le niveau minimum de 5b en tête et 5c en moulinette est indispensable pour pouvoir se concentrer sur l'apprentissage des techniques.</p> <p>La formation se fait sous format de formation continue et se déroule principalement les dimanches.</p> <p>Pour toute information s'adresser au responsable de la section escalade.</p> |
| Q003 | Pourquoi le club ne se fait pas plus entendre concernant la gestion des voies d'escalade du palais omnisport de Toulon (renouvellement des cordes, des voies, propreté des voies, prises mal serrées, les voies du bloc sont incompréhensibles) ? |
| R003 | <p>Le mur d'escalade du Palais des Sports est géré par la FFME. Le club paye une cotisation annuelle pour y avoir accès à l'année avec l'aide du Comité Départemental du Var des Club Alpins. Toute question concernant des prises mal serrées, un problème de marquage des voies ou le renouvellement des cordes ou des voies peut être remontée au responsable de la séance du jeudi qui est en charge de le transmettre aux personnes référentes.</p> |

| | |
|------|---|
| Q004 | Qui au club décide et comment est décidé l'attribution du matériel de prêt lors des sorties week-end ? Pourquoi certains doivent payer des locations de matériels et d'autres non ? |
| R004 | <p>Lors d'organisation de week-end multi-activités avec un nombre important de participants, le choix du prêt ou de la location de matériel est décidé en réunion de Comité Directeur. Les choix sont faits en fonction du nombre de participants, du niveau des participants, du nombre d'encadrants, de la disponibilité du matériel de prêt du club et de la participation ou non d'un professionnel pour compléter l'encadrement.</p> <p>Le choix se base, entre autres, sur le niveau technique des participants mais aussi sur leur progression et évolution au sein du club dans les activités concernées.</p> |